**ARRETE PORTANT MISE A LA RETRAITE**

**DE M..................................... GRADE .....................**

**(Agent contractuel affilié au Régime général)**

L’Autorité Territoriale de ....................................,

Vu le Code général de la fonction publique

Vu la Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 Février 1988, modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la lettre en date du ................... présentée par M........................... sollicitant son admission à la retraite à compter du ....................,

Considérant que M..................................... a atteint l’âge maximum au-delà duquel il (elle) ne peut être maintenu(e) en fonctions (s'il y a lieu)

**ARRETE**

**Article 1** : M........................né(e) le ........................ à........................,............(grade), est radié(e) des cadres de ..........................(collectivité), à compter du ...............

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Mr le Préfet,(ou sous-Préfet), à Mr le Receveur Municipal, à Mr le Président du centre de gestion.

 Fait à..............................., le..............................

 Le Maire (ou le Président)

Le Maire *(ou le Président)*,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :